



Le 9 mars 2021

Réf. : EAD/DL/MHM – 61/2021

Objet :

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 FEVRIER 2021 A 18 H 30 AU COMPLEXE POLYVALENT**

Monsieur le maire :

Arratsalde on. Bonsoir à tous.

Nous allons débiter ce conseil municipal.

Je vous remercie de veiller à respecter les gestes barrières, et je déclare cette séance ouverte.

PRESENTS : M. Eneko ALDANA-DOUAT, maire, Mme LARRASA, MM. LE CORFF, DUFAU, Mme BERROUET, MM. DIRASSAR, OLASAGASTI, Mme MARTINETTI, M. BIDEGAIN, Mme LECUONA AUGER, M. FRANÇOIS, Mmes IRIGOYEN, ARIZMENDI, MM. BOLOGNE, ARRIETA, Mmes CREPIN, OTANO, M. BILLEREAU, Mme LASCUBE, M. HENAFF, Mme DUPRAT, MM. BILLIOTTE, ANIDO MURUA, Mmes DUBARBIER-GOROSTIDI, ALBISTUR DUVERT, MM. HIRIGOYEMBERRY, PERY.

PROCURATIONS : Mme DUTOYA à M. BILLIOTTE, M. LEHMAN à Mme DUPRAT.

Convocation du 19 février 2021.

Sous la présidence de M. Eneko ALDANA-DOUAT, maire.

M. BILLIOTTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire :

Avant de commercer, deux points à préciser sur l'ordre du jour :

- Au point 6) des affaires financières : il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires 2021 et non 2020. Il y avait une coquille.
- Deuxièmement, je vous demande qu'on examine en premier lieu le point des affaires financières, à savoir l'adhésion à l'Euskal Moneta, afin de libérer les intervenants qui vont vous présenter le dispositif.

Est-ce qu'on est d'accord ?

Donc je propose de passer la parole à Stéphane LE CORFF.

ORDRE DU JOUR

Affaires Financières

1/ Adhésion à Euskal Moneta – monnaie locale du Pays Basque

I/ Affaires Générales

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2021

2/ Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

3/ Avis sur le projet arrêté de Plan de Déplacements Urbains

II/ Affaires Financières

2/ Vente des ouvrages de la bibliothèque : don au Téléthon

3/ Cauton sur contrat de location

4/ Compte de gestion 2020 du budget principal de la commune de Ciboure

5/ Compte administratif 2020 du budget principal de la commune de Ciboure

6/ Débat d'orientations budgétaires 2021

III/ Questions diverses

Arrivée de M. HENAFF à 18 h 51

Affaires Financières

1) ADHESION A EUSKAL MONETA – MONNAIE LOCALE DU PAYS BASQUE (DELIBERATION N° 14/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

L'Eusko est une monnaie locale complémentaire (MLC) lancée le 31 janvier 2013 sur l'ensemble du Pays Basque Nord et fonctionnant conformément à la loi du 31 juillet 2014 sur l'Économie sociale et solidaire (art. 16). Elle est gérée bénévolement et démocratiquement par l'association sans but lucratif Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque, enregistrée à la sous-préfecture de Bayonne.

Une MLC est un titre de paiement, qui n'a de valeur que sur un territoire donné et au sein d'un réseau d'accepteurs adhérents agréés par l'association émettrice : entreprises, associations et collectivités locales. L'Eusko était ainsi utilisé en juillet 2020 par plus de 1 000 professionnels et plus de 3 800 adhérents particuliers, qui peuvent, après avoir adhéré, changer des euros en Eusko au taux de 1 euro = 1 Eusko, pour les utiliser ensuite auprès des accepteurs agréés.

Les euros reçus par Euskal Moneta contre les Eusko sont dans leur intégralité placés dans un fonds de réserve, sur des comptes et livrets ouverts auprès de la Nef ou du Crédit coopératif. L'Eusko est aussi un outil de relocalisation et de dynamisation de l'économie du Pays Basque qui réoriente une partie du pouvoir d'achat local vers le commerce et les services de proximité, vers les producteurs locaux et les associations du territoire. Il développe également la solidarité entre la Côte et l'Intérieur du Pays Basque, grâce aux relations notamment commerciales qu'il permet de créer.

C'est également un outil de changement des pratiques vers une économie solidaire, un développement durable et la sauvegarde de la langue basque, les professionnels rejoignant le réseau devant s'engager à relever des défis simples pour la relocalisation de leurs achats, l'environnement, ou encore la promotion de l'usage public de la langue basque par la traduction de leur affichage en euskara ou un accueil minimum des clients ou usagers en langue basque.

L'Eusko est enfin un outil de soutien à la vie associative locale : chaque adhérent parraine lors de son adhésion une association qui pourra recevoir un don équivalent à 3% du montant d'euros qu'il change chaque année en Eusko. Plus de 100 000 euros de dons ont ainsi été distribués (en Eusko) depuis 2013, dont 29 066 Eusko en 2019.

L'Eusko est aujourd'hui la première monnaie locale d'Europe. Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque est membre du Réseau des Monnaies locales complémentaires de France et du Mouvement SOL.

Le succès de l'Eusko repose sur l'importance de la mobilisation bénévole et sur sa capacité à nouer des partenariats, comme elle l'a déjà fait avec Herrikoa, l'Office public de la langue basque, Pays Basque au Coeur, l'Union commerciale et artisanale de Bayonne, Hendaye Tourisme et Commerce, Idoki, l'Office de tourisme Pays Basque, etc. 23 communes sont déjà adhérentes à l'Eusko, ainsi que la Communauté d'agglomération Pays Basque.

La municipalité de Ciboure a la volonté de soutenir la solidarité économique et sociale, la transition écologique, la vie associative ainsi que l'usage public de la langue basque sur son territoire. Pour cela il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association Euskal Moneta - Monnaie locale du Pays Basque à compter du 1^{er} mars 2021, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. Le montant de cette adhésion est de 569,95 €.

Cette adhésion s'accompagne d'une proposition de convention, que le Conseil municipal autorise monsieur le maire à signer, et qui lui permettra notamment de participer à la diffusion de l'information sur l'Eusko, afin d'en favoriser la circulation sur son territoire au bénéfice de ses habitants, de ses entreprises et de ses associations.

Afin de participer au développement du projet en participant à la mise en circulation d'Eusko sur le territoire, la commune pourra également proposer à l'ensemble de ses créanciers de recevoir non pas en euros mais en Eusko tout ou partie d'une créance, à condition qu'ils soient adhérents à

l'Eusko, et sur la base du libre consentement. Sont potentiellement concernés les indemnités des élus, les subventions aux associations, les factures liées aux marchés publics, etc.

La commune pourra enfin accepter la monnaie locale complémentaire Eusko comme instrument de paiement dans certaines activités municipales faisant l'objet d'une régie de recettes. Les Eusko reçus seront reconvertis en euros avant d'être déposés au Trésor, étant entendu qu'il ne sera pas perçu de commission de reconversion par Euskal Moneta - Monnaie locale du Pays Basque pour les premiers Eusko reconvertis à hauteur de l'équivalent de dix fois le montant de l'adhésion.

Commentaires :

M. LE CORFF :

Comme indiqué dans le texte de présentation, outre le fait que l'eusko est une monnaie, il est aussi un outil de relocalisation et de dynamisation de l'économie du Pays Basque, tout en développant également la solidarité entre la côte et l'intérieur du Pays Basque, grâce aux relations notamment commerciales qu'il permet de créer.

C'est un outil de changement de pratiques vers une économie solidaire, un développement durable et la sauvegarde de la langue basque.

C'est aussi un outil de soutien à la vie associative locale : chaque adhérent parraine lors de son adhésion une association qui pourra recevoir un don équivalent à 3 % du montant d'euros qu'il change chaque année en euskos. Plus de 100 000 euros de dons ont ainsi été distribués en eusko depuis 2013, dont 29 066 euskos en 2019.

Je vais laisser la parole à M. EDME pour une présentation.

M. EDME :

Milesker. Arratsalde on deneri. Milesker gomitatzea gaitik.

Bonsoir à tous et merci pour votre invitation.

On est très heureux de pouvoir venir présenter aujourd'hui l'eusko au conseil municipal de Ciboure.

Pour expliquer rapidement l'intérêt d'une monnaie locale complémentaire et le fonctionnement actuel de l'eusko :

L'eusko a été lancé par un groupe de bénévoles par un travail qui a commencé en 2011 avec d'emblée une vision de projets pour le territoire, pour l'économie locale, pour la transition écologique et aussi une dimension importante qui est pour la présence de la langue basque dans les commerces de proximité pour que vive cette langue sur le territoire. C'est les trois bases du projet.

On avait vu des monnaies locales complémentaires se former ailleurs, et à l'époque il n'y avait pas de cadre légal. Il est intervenu en 2014 à la demande du gouvernement.

Nous on a lancé l'eusko en janvier 2013, à la seule force du bénévolat au départ, et le 31 juillet 2014 le parlement, à la demande du gouvernement, a voté une loi, la loi ESS dite loi Hamon qui a institutionnalisé les monnaies locales en France et fourni un cadre réglementaire. Ce qui fait qu'aujourd'hui les monnaies locales comme l'eusko (il y en a 82 en France), sont encadrées par le code monétaire et financier et supervisées par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution qui est une émanation de la Banque de France. Pour vous dire qu'il y a un cadre légal très transparent sur ce que nous faisons comme métier.

Nous sommes une association, une association loi 1901 qui est gérée démocratiquement avec en son sein, dans son conseil d'administration, des représentants à la fois des utilisateurs particuliers, des professionnels, des associations et des collectivités territoriales qui sont représentées parce qu'elles peuvent adhérer à l'eusko et participer à sa dynamique comme tous les acteurs du territoire.

Le but d'une monnaie locale c'est de fédérer les énergies sur un territoire, aussi bien les énergies citoyennes que les entreprises et les collectivités, pour aller vers un projet que nous on définit comme un Pays Basque pour écolo, plus eukaldun, et plus solidaire. Cela résume ce qu'on veut faire. Plus écolo parce que, quand on utilise une monnaie locale, l'argent circule localement. Plus euskaldun parce qu'on demande aux commerçants de mettre un peu d'affichage en basque dans les commerces, et on est soutenu pour ça par l'Office Public de la Langue Basque avec qui nous conventionnons chaque année. Et plus solidaire parce que, d'une part, l'économie locale est renforcée, je vais expliquer pourquoi tout à l'heure, et parce que ce don aux associations dont parlait M. LE CORFF, il est important, c'était 29 000 € en 2019, c'était 38 000 € en 2020, et comme ça, le club Léo Lagrange, les ikastola, et le CPIE Pays Basque, peuvent avoir 100, 200, 300 et jusqu'à 3 000 € par an de dons grâce à ce système-là qui est de plus en plus important.

Donc c'est un vrai outil aussi de soutien à la vie associative.

Sur le fonctionnement de l'eusko, je vais expliquer en deux mots comment cela fonctionne. Nous avons tout d'abord lancé des billets, imprimé des billets d'euskos qui sont bien sûr sécurisés, il y a cinq systèmes de sécurité dessus. J'anticipe, ils sont imprimés localement, bien sûr, à Anglet. C'est 1, 2, 5, 10, 20 euskos, et pour avoir des billets d'euskos, il suffit bien sûr déjà d'être adhérent à l'association, donc on peut se rendre dans un bureau de change de l'eusko (il y en a 30 sur tout le territoire du Pays Basque nord), on va dans un bureau de change, on adhère, cela coûte 2 euros par mois, et il y a un tarif social à 5 euros par an pour les bas revenus, pour que cela reste une monnaie accessible et un projet accessible. Et une fois qu'on a adhéré, il n'y a aucun frais supplémentaire, aucune condition supplémentaire. On fait par exemple un chèque de 50 euros et on reçoit 50 euskos en billets.

Quel est l'intérêt ? Déjà, comme je l'ai dit, quand on change 100 euros, on reçoit 100 euskos, et l'association qu'on a choisi de parrainer va recevoir 3 euskos, 3 %, donc cela fait un petit don à chaque fois, mais cela peut faire des sommes importantes si on s'y met tous.

Les euros que vous nous donnez pour qu'on vous donne des euskos, nous on va les mettre en réserve, on les met en réserve dans une banque éthique, soit le Crédit Coopératif soit la Nef, ce qui fait que, si un jour on doit s'arrêter, on rembourse tout le monde. Aujourd'hui il y a 2 300 000 euskos en circulation au Pays Basque nord, ce qui fait de nous la plus importante monnaie locale d'Europe, il y a une belle dynamique ici. Et là il y a 2 300 000 euros sur les comptes de l'eusko au Crédit Coopératif et à la Nef, et si demain on arrête on rembourse tout. Il n'y a aucun risque. Bien sûr, il y a un cadre très sécurisé.

Le billet c'était bien, mais très vite on s'est rendu compte notamment que les entreprises avaient besoin de professionnaliser leurs usages de l'eusko. Du coup, elles ont demandé des évolutions, ce qu'on a fait, on a créé un système de comptes euskos qui sont des comptes en ligne. Je pense que tout le monde aujourd'hui ou presque a un compte en banque avec un accès internet, et vous pouvez consulter votre solde, éditer un RIB, faire un virement. C'est pareil en euskos. Vous avez un compte euskos, c'est compris dans le prix de la cotisation, il n'y a aucun frais supplémentaires, il n'y a pas de frais de tenus de compte, il n'y a pas de commissions, et avec ce compte-là vous pouvez le charger chaque mois en euros, on vous fait un prélèvement sur votre compte en banque habituel, ou vous le chargez avec votre carte bancaire, et après vous avez des euskos sur votre compte que vous allez utiliser soit avec la carte de paiement euskos, euskokart, soit depuis juin dernier avec une application de paiement qu'on a appelé euskopay qui marche très très bien, vous voyez peut-être de plus en plus ce petit panneau dans les commerces. Ça, cela veut dire que, grâce à ça, je prends mon smartphone, j'ouvre mon application, je flashe, je mets le montant, je valide, et c'est payé. L'argent est sur le compte du commerçant. C'est extrêmement rapide et extrêmement pratique, et du coup, depuis qu'on ça, vraiment l'usage de l'eusko encore s'intensifie depuis juin dernier. On a aujourd'hui 4 000 utilisateurs particuliers, plus de 1 100 professionnels dans le réseau, et pour ce qui concerne les collectivités, il y a 26 communes qui ont déjà adhéré à l'eusko, ainsi que la Communauté d'Agglomération Pays Basque (elle a adhéré en 2018 avec un vote à l'unanimité de son conseil permanent).

Deux secondes pour dire pourquoi est-ce que cela relocalise l'économie : quand je vais chez un commerçant j'ai le choix entre payer avec ma carte bancaire habituelle, je ne dis pas d'où elle vient, et ma carte eusko. La différence c'est quoi ? C'est que si je paie en euskos, le commerçant va avoir des euskos dans son compte, ou dans son tiroir-caisse si je paie en billets, et à force il va se demander qu'est-ce que je fais de ces euskos. Il va falloir qu'il les réutilise ou qu'il les change en euros. S'il décide de les changer en euros, on va lui prendre 5 % de commission. C'est un petit peu dissuasif, mais ça passe. Ces 5 % on ne les garde pas pour nous, c'est l'argent qu'on reverse aux associations. C'est comme cela qu'on finance le don aux associations.

L'autre possibilité qu'il a c'est de nous appeler s'il n'a pas de fournisseurs locaux pour qu'on lui conseille des fournisseurs locaux, des paysans, une agence de communication, cela peut être le Basque Bondissant pour une association qui a besoin d'organiser des transports. On a plus de 500 fournisseurs payables en euskos aujourd'hui. Il y a un vrai catalogue et beaucoup de mises en relations, et 56 % des entreprises du réseau eusko ont pris au moins un nouveau fournisseur local pour réutiliser leurs euskos. Donc on arrive vraiment à faire ce travail très fin de mise en relation des entreprises entre elles, des commerçants, des entreprises, des associations, et ça c'est bon pour l'emploi au Pays Basque. C'est vraiment un outil très intéressant.

Derrière pour les entreprises qui ont trop d'euros elles reconvertissent, mais du coup il y a une facture, et en terme de comptabilité l'usage de l'eusko est très simple, cela n'est pas une devise, c'est un moyen de paiement, c'est comme un chèque, une carte bancaire ou un ticket restaurant. Dans la comptabilité 100 % des déclarations sociales et fiscales sont en euros. Après, dans les moyens de paiement qui ont servi à encaisser, il y a des euros en chèques, en cartes bancaires, en tickets restaurant, et puis il y a des euskos. Mais c'est un moyen de paiement parmi d'autres.

Quel intérêt pour une collectivité d'adhérer à l'eusko ? Déjà c'est un signal fort envoyé à la population de soutien au projet. Pour nous cela a été très important. Les premières mairies qui ont adhéré ça a été Hendaye, après ça a été Ustaritz, Mendionde, Bayonne, et depuis Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint Palais... beaucoup d'autres mairies ont adhéré, et ça cela envoie un signal à la population que c'est un projet d'intérêt collectif. Et ça c'est important pour nous.

Ensuite, il y a une cotisation qui est à régler, qui est chaque année... ce n'est pas une subvention c'est une cotisation à service de paiement, c'est 10 centimes par habitant jusqu'au 5 000ème et 5 centimes au-delà. C'est important parce qu'on est une association, on vit encore de subventions même si on est à 60 % d'autofinancement, et la cotisation de chacun permet de maintenir l'équipe et de la développer (on est 14 salariés aujourd'hui pour 12,5 équivalent temps plein). Il y a beaucoup de travail pour ce qu'on fait, donc on est assez... on a un budget de 390 000 euros donc ce n'est pas énorme, et on arrive à tenir et on a besoin de se développer. Et donc les cotisations sont importantes.

Et puis après, nous on considère que les collectivités locales sont des acteurs économiques majeurs sur le territoire. On pense que, en recettes et en dépenses, vous avez un rôle à jouer, vous donnez des subventions, vous passez des marchés, les indemnités des élus, les salaires des agents, tout ça peut être payé en partie en euskos sur la base du volontariat, bien sûr, il n'y a aucune obligation jamais à accepter l'eusko, on est toujours sur la base du volontariat, et sur cette base-là cela peut être intéressant pour une mairie. Pourquoi ? Parce que, quand on paie une subvention en euros on soutient une association, quand on paie une subvention en euskos on soutient une association et derrière on soutient le tissu économique local, parce que la subvention reçue va être réutilisée auprès des commerçants, paysans, producteurs locaux, et ça c'est intéressant parce que cela a un double effet. En plus de toutes les valeurs qu'on promeut, et je pense qu'on en a beaucoup en commun, par exemple sur la langue basque le fait de se dire plus il y aura d'euskos en circulation plus les commerçants vont être désireux d'adhérer pour participer, et plus facilement on pourra mettre de l'euskara dans les commerces avec eux. Et il n'y a pas du tout besoin de parler basque pour être à l'eusko. Des fois c'est un frein pour les commerçants, ils disent je ne vais pas mettre un affichage en bilingue, je ne suis pas bascophone. Et bien ce n'est pas grave, même si on n'est pas bascophone, on peut vouloir que la langue basque vive, et participer, au contraire, c'est (inaudible).

Je vais peut-être m'arrêter là parce que je pense que j'ai dit à peu près l'essentiel, et j'espère que s'il y a des questions-réponses cela permettra de compléter sur ça.

Au niveau juridique comment ça se passe, excusez-moi j'ai un point en plus. Au niveau des encaissements, vous pouvez faire passer des régies aux encaissements en euskos. Comme bien sûr il y a obligation de dépôt des fonds au Trésor, si vous encaissez en euskos, vous pouvez reconvertir ces euskos sans frais auprès de nous, contrairement aux entreprises, pour après les déposer au Trésor. On fait ça déjà avec 27 régies au Pays Basque. Et pour les paiements c'est encore plus simple : en fait on est payé... on est mandaté par le... comment dire, si une entreprise veut recevoir par exemple sur une facture de ramettes de papier de 300 euros les recevoir en euskos, elle signe un mandat d'encaissement, c'est-à-dire elle nous mandate pour encaisser à sa place, vous transmettez avec la facture et le mandat de paiement au Trésor le mandat d'encaissement, et le Trésor Public doit nous faire à nous le virement de 300 euros. Comme il y a un mandat d'encaissement, je veux dire le caractère libératoire du paiement est assuré, et derrière nous on va créditer de 300 euskos le compte de l'entreprise et mettre les 300 euros en réserve. C'est aussi simple que ça.

Monsieur le maire :

Y-a-t-il des remarques ?

Donc on a très bien compris. Votre présentation était très claire. Je vois qu'il n'y a pas de questions ni de remarques.

Des questions ? Non ?

Je vous remercie, milesker etortzea gatik, et on vous libère.

M. EDME :

Milesker.

Monsieur le maire :

Vu qu'il n'y a pas de questions ni de remarques, je vous propose qu'on passe au vote.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Je m'excuse. »

Monsieur le maire :

Ah, vous vous réveillez ?

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Non, non, c'est des remarques. Je pense que les remarques se discutent en conseil municipal. »

Monsieur le maire :

Bien.

Je vous en prie, Mme DUBARBIER.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Oui monsieur le maire.

Donc, effectivement, nous renouvelerons le côté intéressant des défis de la relocalisation de l'économie, de la défense du commerce de proximité, etc... mais, comme nous l'avons évoqué en commission Finances, la convention, ou du moins les termes de la convention nous posent problème. Je crois que nous sommes responsables des deniers publics, et aujourd'hui cette convention elle me semble comporter beaucoup d'incertitudes. Je viens de réentendre, ce qui n'est pas noté dans la convention, que le salaire des employés pouvait aussi faire partie de ce dispositif, ça c'est pas... un certain nombre de points font partie de ce dispositif, j'ai bien entendu et on n'en reviendra pas, qu'on m'a un peu rassurée en commission Finances en nous disant mais que non, que ce n'était pas ça, que ça serait à la marge, que cela ne serait pas une grosse masse etc... Pour notre part, nous pensons que c'est quand même un risque que l'on fait mener à la commune, puisqu'en définitive le monsieur qui vient nous faire la présentation nous a dit que la quote-part qui était confiée à une association était intéressante pour l'association, elle représente 3 %, donc 5 % pour la commune c'est encore plus élevé. Donc voilà. Cette incertitude ne nous semble pas acceptable. Si les termes de la convention peuvent être revus et que nous soyons plus... comment dire, plus sûrs de ce que cela va impacter le budget de la commune, dans quel ordre, parce que se dire cela ne sera pas beaucoup, cela sera 3 000, cela sera 4 000, cela sera... Si nous prenons tous les points et que nous avons des accords de tous les partenaires dans ces secteurs-là, je crains que cela fasse beaucoup. Je ne vais pas vous reprendre, mais j'ai quand même pris quelques exemples, et je suis assez étonnée de l'impact financier que cela peut avoir, et de la charge financière que cela peut avoir pour la commune.

Donc, simplement, voilà, nous vous demandons si vous pouvez faire modifier les engagements de la commune, et, à ce moment-là, évidemment, nous vous suivrons sur ce projet. »

Monsieur le maire :

M. LE CORFF, vous répondez ?

M. LE CORFF :

Oui. Merci pour cette remarque, Mme DUBARBIER. Est-ce que vous pourriez nous préciser vos calculs et ce que vous pensez risqué pour la commune s'il vous plaît ?

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Avec plaisir, M. LE CORFF, mais je pense que vous l'avez fait avant moi, avant de prendre une décision.

Donc pour vous dire, seront impactés :

Premièrement, le montant des subventions. Le montant des subventions s'élève à 189 000 euros cette année. 5 % de 189 000 cela correspond à 9 450 euros. Vous nous dites que les indemnités des élus peuvent être concernées par ce dispositif. A la marge, je suis partie d'un montant de 57 600 euros x 5 %, cela fait 2 880 euros. Je ne suis pas partie sur le salaire des agents, parce que là je pense que cela sera encore beaucoup plus impactant, mais quand nous parlons de factures liées aux marchés publics, toutes les factures sont liées aux marchés publics. Donc je n'ai pas pu faire un relevé exhaustif de toutes les factures payées par la commune, mais si nous prenons simplement les factures par exemple de fourniture de repas par les deux prestataires qui sont sur notre commune, la société Bertakoa livre des repas pour un montant par an de 59 000 euros, la société Suhari livre pour un montant de 30 000 euros. Donc nous sommes sur un montant global de 89 000 euros, et 5 % cela représente 4 450 euros.

Si vous additionnez tout cela, monsieur l'adjoint aux finances, je pense que vous comprendrez que nous puissions être un peu inquiets sur le montant de cette démarche. Et nous répétons que ce n'est pas le principe même de la démarche que nous ne partageons pas, mais simplement nous sommes responsables de deniers publics et je pense qu'il n'est pas raisonnable de partir sur une convention qui peut mettre en danger les finances de la ville pour les années à venir. Une convention je pense qu'elle est faite pour être respectée. Donc voilà. »

M. LE CORFF :

Merci pour votre remarque pertinente. Juste une petite explication. Il me semble que vous faites une confusion sur l'interprétation de cette convention. Le système de l'euskal moneta fonctionne effectivement pour les versements de la mairie vers les personnes qui en font volontairement la demande, les élus, les agents, les subventions, etc... Par contre, cela n'entraîne aucun frais pour la mairie, parce qu'il n'y a pas de reconversion. La reconversion et les éventuels frais s'appliquent exclusivement sur les encaissements que pourrait réaliser la mairie par le biais de ses régies.

La cotisation de l'adhésion est incompressible et est évaluée à 570 euros, et des frais de 5 % seront appliqués au-delà de dix fois cette cotisation.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Oui, j'ai bien compris. »

M. LE CORFF :

Pour les encaissements de régies qui comprennent la crèche, l'accueil de loisirs, la cantine, la médiathèque et le Trinquet Tiki, on a un montant total de 328 150 euros qu'il faut ramener à la réalité du système de l'euskal moneta qui est utilisé par 1 % de la population. On serait bien en deçà des 10 fois du montant de la cotisation annuelle, et donc, à part cette adhésion annuelle, il n'y aura pas de frais supplémentaires pour la mairie de Ciboure.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Alors je me permets, je repars dans la même demande, puisque ces postes ne sont pas concernés, pourquoi sont-ils indiqués dans la convention ? Ils n'ont pas lieu d'être positionnés. Puisque vous me dites qu'il n'y aura pas d'impact, donc qu'on enlève ces lignes de la convention. »

M. LE CORFF :

Tout simplement parce que le système de l'euskal moneta ce sont à la fois des encaissements et des versements.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Je pense que ce n'est pas une réponse, M. LE CORFF. Vous êtes assureur, vous savez qu'une convention ça lie deux personnes, et à partir du moment où vous me dites qu'il n'y aura aucun impact financier, je ne vois pas pourquoi ces termes sont notés dans la convention. »

Monsieur le maire :

Donc, juste pour conclure et synthétiser, il faut comprendre que l'eusko aujourd'hui c'est 1 % de la population du Pays Basque nord qui l'utilise. Nous ne sommes pas la seule commune à l'utiliser.

Comme il a été dit à la présentation, il y a 2 000 utilisateurs, si j'ai bien noté, il y a 500 entreprises, 28 collectivités dont la mairie d'Hendaye, Bayonne, l'agglomération Pays Basque, donc ce ne sont pas des petites structures qui la portent. Nous avons pris contact avec ces administrations-là. On leur a demandé l'impact de l'eusko par rapport à ces 5 % de conversion, et on nous a bien rassurés, c'est ce qu'on pensait, c'est que vraiment les montants sont résiduels.

Maintenant autre chose, il ne faut pas oublier que l'eusko est une monnaie complémentaire. Elle ne substitue pas l'euro. Cela veut dire que demain, si par chance je dirai que l'eusko se développerait à vitesse grand V en sachant que l'on a des conventions de 1 an, et si demain on avait un risque d'avoir trop d'encaissements, de devoir trop payer, on pourrait demander, exiger aux gens qui paient, de payer une partie en euros et une partie en euskos, parce qu'on reste souverain des modalités de paiement.

Donc maintenant je pense qu'il faut arrêter de se faire peur, il faut arrêter d'agiter le chiffon rouge. On n'est pas les premiers. Il y a d'autres communes qui l'ont fait avant nous. Elles se portent très bien. Donc maintenant je pense que cette monnaie est très... je pense est une bonne chose pour notre territoire, pour l'économie locale, pour l'euskara, pour l'environnement, et je dirai, au bout du bout, 5 % si ça permet de sauver des emplois locaux ce n'est pas cher payé.

Donc maintenant, avec cette conclusion, s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ? M. ANIDO MURUA, Mmes DUBARBIER-GOROSTIDI, ALBISTUR DUVERT.

C'est adopté. Merci.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 12 février 2021, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à l'association Euskal Moneta - Monnaie locale du Pays Basque,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention présentée et annexée,
- **DESIGNE** Stéphane Le Corff, adjoint en charge du développement de l'Eusko par la ville de Ciboure, en dépenses et en recettes,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget communal 2021.

ADOpte A LA MAJORITE

Monsieur le maire :

On reprend l'ordre du jour, donc le premier point des affaires générales.

// Affaires Générales

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Monsieur le maire :

Y-a-t-il des observations ou des remarques ?

Donc on passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est adopté. Merci.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2021.

2) COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Cette délégation a permis de signer :

NATURE DE L'ACTE	DATE DE LA SIGNATURE	OBJET
Arrêté	28/01/2021	Autorisation d'occupation du domaine public communal boulevard Pierre Benoît – Mme Katia CHAMPION (camion à pizza) du 10/04/2021 jusqu'aux vacances scolaires de Toussaint
Décision	28/01/2021	Désignation de la SCP d'avocats BOUYSSOU & ASSOCIES – affaire commune de Ciboure C/ M. José FADON – convention d'honoraires
Convention	12/02/2021	Mise à disposition à titre gratuit de locaux dans l'immeuble de l'impasse Okineta – AMAP ZIBURU et M. ICEAGA du 01/01/2021 au 30/06/2021

Monsieur le maire :

Y-a-t-il des remarques ou des observations ?

Oui, M. ANIDO.

M. ANIDO MURUA :

« Oui, monsieur le maire, c'est juste pour savoir c'est le local qui se situe derrière Horizons ? »

Monsieur le maire :

C'est le local communal à l'impasse Okineta.

M. ANIDO MURUA :

« Oui c'est là où il y avait Ilargi, les peintres ? »

Monsieur le maire :

Oui, je pense.

M. ANIDO MURUA :

« Oui, ils sont maintenant à Xurito... »

Monsieur le maire :

Oui.

M. ANIDO MURUA :

« ... mais je pensais qu'il y avait Horizons qui était intéressé par l'agrandissement de leurs locaux. »

Monsieur le maire :

Oui, c'est vrai il y a un temps, Horizons était intéressé même carrément pour acheter le local. Vous aviez délibéré à l'époque pour le mettre en vente. Je ne sais pas pourquoi vous ne l'avez pas vendu à la fin, et on est ravi parce que nous on y était opposé. Donc pour l'instant, Horizons ne nous a pas fait part de demande particulière sur l'agrandissement ou le besoin de s'agrandir sur le local.

M. ANIDO MURUA :

« D'accord. Merci. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

L'association reste sur la commune ?

Monsieur le maire :
Laquelle ?

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« *Horizons.* »

Monsieur le maire :
Horizons ?

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« *Oui.* »

Monsieur le maire :
Bien sûr. Mais vous devez savoir que le local d'Horizons est divisé en deux...

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
« *Oui.* »

Monsieur le maire :
Il y a une partie côté port et côté impasse Okineta. Donc c'est la partie côté Okineta qui va être mise à la disposition de l'Amap Ziburu parce que c'est un local qui, jusqu'à maintenant, était vide.
Y-a-t-il d'autres remarques ou observations ?
On prend acte.

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire ci-dessus prises par délégation.

3) AVIS SUR LE PROJET ARRETE DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (DELIBERATION N° 15/2021)

Rapporteur : M. DUFAU

Vu les articles L 1214-1 et suivants du Code des Transports, qui définissent l'objet et la portée des Plans de Déplacements Urbains (PDU),

Vu les statuts du Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour, dont le ressort territorial couvre 159 communes et dont fait partie la commune de Ciboure,

Vu le projet de PDU arrêté par le comité syndical du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour le 06 février 2020,

Considérant que le PDU est un outil de planification urbaine et de mise en place d'une stratégie en matière de mobilités pour les dix années à venir, élaboré en coordination avec les documents de planification locaux,

Considérant que la commune de Ciboure partage les objectifs généraux du projet de PDU, visant à disposer d'un système de mobilité performant, vertueux d'un point de vue écologique et social,

Considérant qu'il est important de rendre un avis dans le cadre de la consultation en cours, pour laquelle un courrier a été reçu en mairie le 19 janvier 2021, dans le délai réglementaire de trois mois,

Ayant entendu l'exposé des éléments suivants :

Par délibération du 15 décembre 2017, le Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour s'est engagé dans l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains (PDU), conformément aux attendus réglementaires. Le Syndicat des Mobilités Pays Basque- Adour (SMPBA) est l'autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD). Il exerce la compétence mobilité par délégation de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque et de la commune landaise de Tarnos. Le plan de déplacements urbains (PDU), que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) va faire évoluer en «

Plan de Mobilité », est un document de planification de la politique de déplacements dont l'établissement est rendu obligatoire par le Code des Transports pour les ressorts territoriaux des AOMD d'agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le plan de déplacements urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité. Il propose une stratégie globale de maîtrise du trafic automobile en faveur du développement des transports en commun et de l'usage de la marche et du vélo, dans un objectif de réduction des nuisances environnementales, d'amélioration de la santé et de la sécurité, tout en renforçant la cohésion sociale et urbaine. C'est ainsi une opportunité de repenser le partage de l'espace public et la place respective des différents modes, et de manière large, l'aménagement et l'organisation du territoire en articulation avec la mobilité durable.

Le plan de déplacements urbains est un document de planification et de programmation qui définit un projet et une stratégie pour les mettre en œuvre à un horizon de 10 ans (avec évaluation à mi-parcours), ainsi qu'un plan d'actions qui en prévoit les modalités de mise en œuvre et de financement.

Il fixe sur le territoire les orientations d'aménagements et de services en collaboration avec les acteurs du territoire. Des ateliers thématiques ont permis d'associer les techniciens des collectivités partenaires à l'élaboration du document à plusieurs étapes, et la Commission Mobilités commune au SMPBA et à la CAPB a fait l'objet de 4 séances d'échanges et de travail dédiées à la construction du PDU en 2019.

En termes de concertation, l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains s'est appuyée notamment sur le dispositif de concertation élargi déployé dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan Climat par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Contenu du PDU

Le dossier de Plan de Déplacements Urbains ainsi élaboré se structure en trois parties, qui retracent les grandes étapes de la démarche, complétées par un document d'évaluation environnementale et des annexes (comportant notamment un volet « accessibilité » et une synthèse de la concertation).

Partie 1 : le contexte

- > Cadre et organisation de la démarche PDU
 - Positionnement dans le cadre réglementaire,
 - Lien avec les autres documents de programmation et de planification,
 - Organisation de la démarche.
- > Les grandes tendances nationales qui orientent le projet

Partie 2 : les différents diagnostics

1. Territoire

- > Analyse des fonctionnements du territoire :
 - Positionnements et dynamiques du territoire,
 - Pratiques de mobilité,
 - Contrastes saisonniers.

2. Thématiques

- > Usages et fonctionnements des services et infrastructures de mobilité :
 - Pratiques des modes actifs,
 - Transports en commun et nœuds multimodaux,
 - Ouverture du territoire aux échelles régionales, nationales et européennes,
 - Mobilité telle un service,
 - Services à vocation sociale et mobilité pour tous,
 - Usages collectifs de la voiture et électromobilité,
 - Réseaux de voirie et sécurité routière,
 - Stationnements,
 - Logistique.

3. État Initial de l'Environnement

- > Etat des lieux du territoire d'un point de vue environnemental

Partie 3 : le projet proposé

1. Documents cadre

> Les orientations que doit considérer le PDU

2. Enjeux et ambitions

> Description du projet que se fixe le Syndicat des mobilités à un horizon 2030 :

- Transition(s) : Moins se déplacer, mieux se déplacer,
- Cohésion : Permettre à toutes et tous de se déplacer,
- Entraînement : Faire pour et avec les usagers.

3. Plan d'actions

> Détail des mesures destinées à mettre en œuvre le projet.

Pour inscrire le territoire dans une trajectoire ambitieuse et cohérente avec les objectifs de transition énergétique et écologique définis par le Plan Climat, le PDU s'est construit sur la base de deux objectifs forts relatifs à :

- L'évolution des parts modales des déplacements,
- L'évolution du mix énergétique utilisé pour la mobilité.

Pour répondre à ces enjeux, le plan d'actions du PDU regroupe ainsi une centaine de fiches-actions.

La mise en œuvre du plan d'actions fera l'objet d'un suivi annuel assuré par le Syndicat des Mobilités.

Etapes à venir

A l'issue de l'arrêt du projet, le PDU est soumis à différentes étapes de consultation réglementaires :

- Avis de l'autorité environnementale (rendu le),
- Avis des Personnes Publiques Associées (présente consultation en cours : les avis sont à formuler sous un délai de 3 mois ou seront réputés favorables),
- Puis enquête publique (d'une durée d'1 mois minimum, qui inclura les avis sur le PDU remis par les PPA).

A l'issue de cette période de consultation et d'enquête, le présent projet de PDU pourra être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis émis par les personnes publiques. Il sera également complété afin d'être mis en conformité avec l'évolution en « Plan de Mobilité » prévue par la loi LOM pour une approbation après le 1^{er} janvier 2021.

Une fois ces modifications apportées, le Plan de Mobilité sera soumis au Comité syndical du SMPBA pour approbation et adoption définitive.

Commentaires :

M. DUFAU :

Le PDU a été rédigé dernièrement. Il passe aujourd'hui en conseil municipal pour consultation et pour donner un avis. La proposition que l'on fait c'est de donner un avis favorable, mais en commission intercommunale d'accessibilité nous avons pointé sur l'annexe accessibilité quelques manquements que l'on voudrait faire préciser dans un avis que je vous lis, c'est un avis qui serait, s'il est voté, aussi proposé dans les autres communes qui font partie de la commission.

Donc sur l'annexe concernant l'accessibilité du PDU, nous demandons de retranscrire une volonté politique dans le domaine de l'accessibilité, d'améliorer le lien entre les actions du PDU et les ambitions en matière d'accessibilité, d'afficher des engagements calendaires, et de proposer des critères et suivi d'évaluation.

C'est ce que nous proposons donc de valider, le PDU avec ces remarques-là.

Y-a-t-il des questions ? Des remarques ou autres ?

Monsieur le maire :

Pas de remarques ou d'observations ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?
C'est adopté. Merci.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le Plan de Déplacements Urbains arrêté par le SMPBA le 6 février 2020, sous réserve de la bonne prise en compte des observations suivantes concernant l'annexe accessibilité du PDU :
 - Retranscrire une volonté politique dans le domaine de l'accessibilité,
 - Améliorer le lien entre les actions du PDU et les ambitions en matière d'accessibilité,
 - Afficher des engagements calendaires,
 - Proposer des critères de suivi et d'évaluation,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADOPTE A L'UNANIMITE

II/ Affaires Financières

2) VENTE DES OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE : DON AU TELETHON (DELIBERATION N° 16/2021)

Rapporteur : Mme BERROUET

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'en décembre 2020 a été organisée la vente des ouvrages désherbés et mis au rebut de la médiathèque municipale François Rospide.
Il propose de reverser les produits de cette vente, soit 134 euros, au bénéfice du Téléthon

Commentaires :

Mme BERROUET :
Bonsoir.

Comme chaque année est organisée la vente des ouvrages désherbés et mis au rebut de la médiathèque municipale. Cette vente est réalisée en général sur la semaine qui précède le Téléthon. Cette année, cette vente a rapporté 134 € et il vous est demandé d'attribuer cette somme au bénéfice du Téléthon.
Avez-vous des observations ?

Monsieur le maire :

Ce don va venir abonder les dons qu'on a réussi à réunir avec le Téléthon en décembre.

Mme BERROUET :

Voilà. Qui se montent à une hauteur de 25 000 €.

Monsieur le maire :

Voilà.

Donc s'il n'y a pas d'observations, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 12 février 2021, le conseil municipal :

- **DECIDE** le versement de 134 € au bénéfice du Téléthon,
- **DIT** que les crédits seront portés au budget primitif 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) CAUTION SUR CONTRAT DE LOCATION (DELIBERATION N° 17/2021)

Rapporteur : M. DUFAU

Monsieur le maire explique que la nacelle, outil indispensable des services techniques n'est plus en état de fonctionnement.

Aussi, commande a été passée pour l'acquisition d'une nouvelle nacelle dont les services techniques ont l'usage tous les jours.

Dans l'attente de la livraison de ce nouveau matériel, il est nécessaire de louer un produit équivalent.

Pour mettre en place ce contrat de location, la commune doit verser une caution de 4 776 €.

Ce montant doit être mandaté à l'article 275. Le budget n'étant pas encore voté, il y a lieu d'ouvrir cette ligne budgétaire par délibération.

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts lors de l'exercice budgétaire précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le maire propose d'ouvrir les crédits d'investissement comme suit :

Article	Intitulé	Fonction	Montant
275	Dépôts et cautionnements	810	4 776

Pour information, 25% du chapitre 27 de 2020 = 73 946 €

Commentaires :

M. DUFAU :

Nous avons passé commande pour un camion-nacelle, et en attendant que le camion-nacelle soit livré, nous devons acter une location temporaire, parce que nous avons pas mal de travaux en hauteur au niveau des services techniques.

Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ?

Monsieur le maire :

S'il n'y a pas de remarques, je vous propose qu'on passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 12 février 2021, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'ouverture des crédits telle que présentée ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CIBOURE (DELIBERATION N° 18/2021)

Rapporteur : monsieur le maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Commentaires :

Monsieur le maire :

Le compte de gestion est le bilan de la comptabilité de la commune tenue par le trésorier. Comme vous avez pu le constater, les résultats sont identiques à ceux du compte administratif que nous allons examiner dans la foulée.

Je vous propose de déclarer que le compte de gestion n'appelle ni observations ni réserves de votre part. Avez-vous des observations ? Des remarques ?

Je vous propose qu'on passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 12 février 2021, le conseil municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CIBOURE (DELIBERATION N° 19/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

Sous la présidence de madame Leire LARRASA, 1^{ère} adjointe, le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par monsieur le maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré se présente comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		140 354.04	1 326 939.02	1 881 224.20		694 639.22
Opérations de l'exercice	6 896 126.69	7 977 952.28	2 617 485.07	1 746 902.07		
Totaux	6 896 126.69	8 118 306.32	3 944 424.09	3 628 126.27		
Résultats de clôture		1 222 179.63	316 297.82			905 881.81
Restes à réaliser			412 377.10	7 000.05	405 377.05	
Totaux Cumulés			4 356 801.19	3 635 126.32		
Résultats définitifs		1 222 179.63	721 674.87			500 504.76

Commentaires :

M. LE CORFF :

Donc un point sur le compte administratif 2020 avec cette première présentation qui va prendre en compte la section fonctionnement et investissement avec des informations tout d'abord sur les reports de l'exercice 2019, notre résultat d'exécution en 2020, les résultats au 31/12/2020, les restes à réaliser et les cumulés.

M. LE CORFF commente le power point projeté (ci-joint).

Je ne vais pas m'étendre sur la quantité de chiffres, vous présenter surtout les explications de décalage avec le budget primitif 2020.

Sur les recettes de fonctionnement, elles représentent 8 118 306,32 € répartis comme suit :

Les recettes de fonctionnement de l'année 2020 à 7 977 952,28 €

Un solde de fonctionnement reporté au compte 002 de 140 354,04 €

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à 103,52 %.

Sur le chapitre des impôts et taxes, elles représentent 73,48 % ces recettes réelles de fonctionnement, hors opérations d'ordre.

Cette année encore la commune a perçu les recettes supplémentaires en taxe additionnelle aux droits de mutation.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, en 2020 elles atteignent 6 896 126,69 € avec un taux de réalisation de 89,48 %.

Le chapitre 011 totalise 1 492 521,31 €. Il s'agit de dépenses de fonctionnement courantes (fluides, téléphone, fournitures diverses, contrats de maintenance et d'entretien, les fournitures scolaires), mais également des prestations de services ou d'études.

La dépense du 012 augmente de 1,7 % par rapport à 2019 avec un taux de réalisation de 96,5 %.

Le chapitre 065 représente un total de 655 923,48 €, 609 656,21 € en 2019, et 827 372,53 € en 2018. Ces écarts s'expliquent par le transfert depuis 2019 de la participation au SDIS 64 à la CAPB, pour 200 000 €, et le transfert d'un poste au CCAS.

Pour les explications par rapport aux différences par rapport au budget primitif 2020, sur la section de fonctionnement, sur les dépenses de fonctionnement, on a une différence totale sur les dépenses de fonctionnement de 360 227,27 € qui s'explique sur les charges à caractère général pour 122 000 €, les charges de personnel une différence de 153 000 €, les autres charges de gestion courante de 47 000 €, la charge financière de 10 000 €, les charges exceptionnelles de 28 000 €.

Toujours sur la section de fonctionnement concernant les recettes, 448 372,80 €, sur les produits de services, du domaine et des ventes une différence de 35 000 €, les impôts et taxes 402 000 €, dotations et participations 71 000 €, autres produits de gestion courante 10 000 €, remboursement des rémunérations 4 000 €, et produits financiers exceptionnels 3 000 €.

Concernant la section investissement, pour les différences avec le budget primitif 2020, on a une différence de 270 414,83 €, concernant les dépenses d'investissement une différence de 1 234 355,57 €, et les recettes d'investissement 1 504 770,40 €.

Donc je vous propose maintenant de voter le compte administratif par section.

Monsieur le maire :

Avant de passer au vote, y-a-t-il des remarques ?

M. PERY.

M. PERY :

« Oui, monsieur l'adjoint. Considérant que la Covid aura encore de l'impact sur l'année et l'exercice en cours, avez-vous regardé un peu analytiquement l'impact sur l'exercice 2020, notamment sur

les achats et peut-être sur la masse salariale de la Covid ? Je pense que c'est un pourcentage non négligeable du budget. »

Monsieur le maire :

Donc sur les achats, on a une variation de 60 000 € en plus, dont 52 qui sont liés à la Covid. On n'entend pas ? Je répète. Donc sur le chapitre 60 sur les achats et variations de stocks, on a + 60 000 € dont 52 qui sont liés aux dépenses Covid, donc la ventilation c'est les acquisitions de mobilier, tout ce qui est plexiglass, acquisition de distributeurs, on en a pour 5 350 €, les masques on en a pour 28 000 €, et les fournitures d'entretien (vêtements, blouses, gants, etc...) on en a pour 32 650 €. On a encore des stocks, mais c'est sûrement quelque chose qui va... vu la situation, qu'on devra renouveler.

Y-a-t-il d'autres...

M. PERY :

« Et sur les salaires, vous avez réussi à analyser ? C'est peut-être plus délicat. »

M. LE CORFF :

Concernant les salaires, cela a été surtout dû au fait du non-paiement des heures supplémentaires.

Monsieur le maire :

Le chiffre de - 13 000 €, 13 000 € en moins, donc l'impact est très faible.

M. PERY :

« Donc globalement une baisse de la charge salariale. »

Monsieur le maire :

Voilà, mais très faible.

Y-a-t-il d'autres remarques ?

M. PERY :

« Je vous remercie. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« M. HIRIGOYEMBERRY vous voulez intervenir ? Non ? »

Monsieur le maire :

Oui, Mme DUBARBIER.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Donc, je vais essayer de prendre les choses par un autre biais, parce que je trouve que cette présentation est un petit peu compliquée, mais enfin bon. Voilà. Je vais essayer de schématiser.

Pour dire que sur ce compte administratif l'excédent de l'exercice 2020 a triplé par rapport à l'excédent 2019. Alors quelle peut être l'analyse ? Que c'est un manque d'investissement ? Je n'irai pas jusque-là mais enfin, bon. On peut le regretter.

Au point de vue de l'analyse du budget de fonctionnement, la masse salariale, je ne sais pas si c'était votre question, M. PERY, a augmenté de 1,1 %, et cette augmentation évidemment est due en grande partie sur des causes qui, je dois l'avouer, échappent à la municipalité, parce que c'est le remplacement pendant les temps de maternité, les maladies, le glissement vieillesse technicité, et les réformes statutaires.

On peut noter une baisse toujours sensible et présente de la DGF. Les impôts et les taxes sont stables grâce à la revalorisation des bases de l'Etat, puisque nous n'avons pas encore bénéficié si je peux dire de l'augmentation des taxes de résidences secondaires, puisqu'elle ne sera appliquée qu'en 2021.

Au niveau de l'analyse des comptes de budget investissement, ce budget qui a été voté sincèrement en juillet pour un montant 3 234 809 €, a donc été réalisé à 49,9 %. On se permettra de noter quelques diminutions significatives par rapport au rapport de 2019, donc un investissement de - 45 % sur les travaux de voirie, - 48 % sur les aménagements des plages et du littoral, - 78 % sur l'entretien de la plage de Ciboure.

Voilà ce qui nous a semblé être à relever.

Par contre, il y a une autre question que je voudrais vous poser. Apparemment, ce conseil municipal est précédé d'une commission Finances. Je pense qu'elle nous aide à travailler sur le sujet et à exprimer nos points de vue lors du conseil municipal.

Donc je me permettrai une petite question : monsieur l'adjoint aux finances, je suis assez étonnée car, lors de la commission Finances du 12 février, il nous a été présenté un rapport financier datant du 4 février. Aujourd'hui, sur les documents qui nous sont remis, nous avons un rapport qui date du 18 février. Est-ce que nous pourrions connaître la raison de ce changement ? Deux rapports en quelques jours cela nous semble un peu difficile.

Aujourd'hui, nous n'avons pas de débat sur ces rapports financiers alors qu'ils étaient à l'ordre du jour de la commission Finances. Alors juste une remarque : je pense que... qu'est-ce que je peux dire, je pense que le deuxième rapport effectivement, nous regrettons un peu que 33 pages du rapport, sur 33 pages du rapport, 19 soient une partie qui sont des lois de finances générales, il ne considère pas les problèmes de notre ville. Je dois avouer aussi que, sans entrer dans le détail, ce qui pourrait être fastidieux, la conclusion de ces deux rapports est la même. Vous avez peut-être omis de l'évoquer, c'est-à-dire que nous avons un bilan de fonctionnement avec une santé financière en fin 2019 qui est bonne, voire très bonne, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le bureau d'étude, parce que je pense que vous avez souhaité cette étude et il faut peut-être... j'espère qu'elle va être mise sur le site de la mairie de façon à ce que tout le monde puisse le consulter.

Ensuite, une autre remarque au point de vue de l'endettement, on nous dit que l'encours de la dette se situe au-dessous de la moyenne nationale, ce qui est, je cite encore une fois « remarquable pour une commune touristique ». Je passe les autres commentaires, parce que ce n'est peut-être pas ce que vous attendez aujourd'hui.

Donc je me permettrai une conclusion. J'espère mesdames et messieurs que nous oublierons vite vos déclarations qui assuraient que notre ville était au bord du gouffre et que la dette explosait. Je pense qu'aujourd'hui nous en avons la démonstration contraire, et j'espère que ces rapports seront... possible pour être consultés par toute la population. Merci monsieur le maire. »

Monsieur le maire :

Juste une précision, Mme DUBARBIER. Je pense que vous vous êtes trompée parce que, oui on a fait un audit, et la présentation de l'audit est sur le second point, c'est-à-dire lié au DOB. Donc là on est en train de discuter du compte administratif. Ne vous inquiétez pas, on va bien le présenter.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« La présentation de l'audit elle est sur deux points, je les ai là si vous voulez... »

Monsieur le maire :

L'ordre de jour c'est nous qui le fixons et on fait une présentation...

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Non, ce qui m'étonne c'est pourquoi nous avons deux présentations différentes à dix jours d'écart. Effectivement, sur les orientations budgétaires je peux tout à fait le comprendre puisque nous vous avons signalé en commission Finances que cette étude était complètement aberrante puisque tous les chiffres de 2020 étaient des suppositions et n'était pas partie sur des chiffres réels. Maintenant, effectivement le deuxième rapport est beaucoup plus précis puisque nous partons sur tous les chiffres réels de 2020. Donc ce deuxième rapport nous est très intéressant puisque nous pouvons l'examiner. Par contre, le premier je ne sais pas pourquoi nous avons deux versions. »

Monsieur le maire :

Sur les deux rapports, je pense qu'on en avait parlé en commission, il y avait un souci de données sur le rapport qui avait été présenté en commission...

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Sur le numéro 2, effectivement. »

Monsieur le maire :

Voilà, il n'était pas bon donc on a pris contact avec le cabinet d'audit pour rectifier ces chiffres. C'est pour ça qu'il y a deux rapports. Il y a un rapport qui a été présenté en commission et on a tous dit que les chiffres n'étaient pas bons, donc on n'allait pas présenter au conseil municipal un rapport avec des chiffres faux. Donc on vous présente un deuxième rapport corrigé.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Je m'excuse, monsieur le maire. Ces rapports concernent deux secteurs : un premier secteur avec une analyse financière rétrospective sur l'année 2014 à 2019 et là-dessus évidemment il n'y avait aucun problème. Aujourd'hui il est remplacé par une autre version par rapport... par contre effectivement sur les prospectives, on nous a demandé de commenter un document que nous avons jugé... ce commentaire était impossible puisque les chiffres de 2020 n'étaient pas répertoriés. Donc ce deuxième rapport est évidemment très intéressant, mais il s'agit du deuxième rapport des prospectives et non pas de l'analyse précédente. »

Monsieur le maire :

Ce qu'il faut savoir c'est qu'en commission les documents qu'on transmet sont des documents de travail, et les bons documents ce sont les documents qu'on présente au conseil municipal.

Donc maintenant je pense qu'il faut arrêter de discuter entre premier rapport, deuxième rapport, troisième rapport, le bon rapport c'est celui que vous avez eu avec la convocation du conseil municipal. Donc on mènera le débat sur ce document-là. J'ai expliqué pourquoi il y en avait deux. Maintenant, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

S'il n'y en a pas, je propose...

(inaudible)

Monsieur le maire :

... non je veux faire des remarques, si vous me le permettez.

Vous avez parlé de manque peut-être, de manque d'investissement. On a fait seulement 40 % de ce qui était prévu. Je vais juste rappeler que l'année 2020 a été gérée par moitié par vous. Donc on vote un budget dans lequel je pense que vous avez une grande responsabilité. Donc s'il y a eu un manque d'investissement, un manque de volonté ou des erreurs, s'il y a eu des erreurs, elles sont partagées. Maintenant, je ne pense pas qu'il y a eu d'erreurs, parce que sur les investissements, si on prend point par point, pourquoi on arrive seulement à 40 % ?

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« 49. »

Monsieur le maire :

49 si vous voulez, 50 on arrondit.

Donc je passe seulement les gros chiffres, ceux qui importent. Donc on a les extensions des ateliers à hauteur de 400 000 €. Pourquoi il n'a pas été réalisé l'aménagement ? Pourquoi il n'a pas été réalisé ? Au mois de juin, quand on a pris les rênes, il n'y a rien qui était fait. Cela faisait six mois que vous étiez aux manettes, pendant six mois vous n'avez rien fait.

Nous pourquoi on ne l'a pas fait ? C'était volontaire. Parce qu'on a un aménagement sur la plaine des sports, une extension des ateliers municipaux, on appelle une extension des ateliers mais qui n'a rien à voir avec les ateliers à vrai dire, qui est un bâtiment qui est à peu près à 500 m² de plancher, deux fois 250, pour accueillir seulement deux associations. Vu la demande croissante qu'on a de demandes d'associations pour avoir des locaux, on s'est dit est-ce qu'on ne pourrait pas prendre le temps de réfléchir à l'aménagement intérieur de ce bâtiment-là pour qu'il soit je dirais plus polyvalent et qu'il puisse donner satisfaction à plus d'associations ? Donc c'est pour ça qu'on a pris le temps de la réflexion, pour essayer de faire un aménagement qui pourrait profiter pas seulement à deux associations mais à plus. Premièrement.

Deuxièmement, on a la piste cyclable de l'Untxin, aux alentours de 315 000 €. La piste cyclable elle a été réalisée, mais c'est juste qu'elle n'a pas encore été payée. Donc la réalisation, elle est faite. C'est une opération budgétaire.

Le complexe polyvalent, on a 118 000 €. C'est une erreur. C'est un devis qui avait été inscrit au budget, mais un devis qui avait déjà été payé, donc on n'allait pas repayer le même devis.

Donc c'est pour ça qu'on n'a pas réalisé l'ensemble des investissements. Donc ce n'est pas un manque d'ambition, mais c'est de la responsabilité.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Je peux me permettre une petite remarque, monsieur le maire ? »

Monsieur le maire :

Maintenant, sur l'emprunt. On a un excédent de fonctionnement de à peu près 1 200 000 €, comme vous l'avez bien souligné, des investissements qui n'ont pas été faits sur la totalité, seulement à moitié, ce qui nous fait un résultat cumulé d'un demi-million qu'on va reporter au budget 2021 fonctionnement. Pourquoi on n'a pas pris d'emprunt ? Parce qu'on a eu un excédent très important, des dépenses en fonctionnement en baisse (810 000 €), et des recettes... plus de recettes pour 271 000 €. Et 810 000 €, comme cela a été souligné, c'est une baisse des charges du personnel par rapport au budget prévisionnel aux alentours de 150 000 € et des charges à caractère général aussi qui ont baissé. Les recettes en plus c'est surtout les droits de mutation. On était parti sur un ratio très bas, prudent, de 500 000 €. On est arrivé aux alentours de 840 000 €. C'est le fait d'avoir moins de dépenses et moins de recettes qui ont fait qu'on n'a pas été obligé d'aller chercher l'emprunt qu'on avait mis dans le budget prévisionnel 2020. On avait, pour mémoire, un emprunt prévisionnel de 2 100 000 €, 750 000 qui avaient déjà été pris par vous en début 2020, et donc le restant qu'on avait abondé pour équilibrer nos budgets, heureusement, et on est très content, on n'a pas dû faire appel à cet emprunt-là. Voilà les précisions.

Y-a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur le maire :

Encore une question, Mme DUBARBIER ?

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Si vous le permettez, monsieur le maire. »

Monsieur le maire :

Bien sûr.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Juste une petite précision. Vous évoquez le problème des ateliers. Il faut quand même, pour être tout à fait sérieux et sincère, dire que l'extension des ateliers comprenait deux phases. Une phase des mètres carrés qui étaient dédiés aux ateliers et qui effectivement était un projet que nous avons porté, que nous avons financé, que nous avons livré, que nous avons terminé, et ensuite, effectivement, il y avait des mètres carrés qui restaient et que nous avions destinés à deux associations dans un but de libérer du foncier sur la ZAD de l'Encan, et de prévoir un avenir que je vous souhaite plus facile sur la ZAD de l'Encan. »

Monsieur le maire :

Tout à fait. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous. On connaît l'objet de cette extension-là. On sait qu'elle est en deux parties. On parle de la partie qui est aux associations. Donc je répète, la raison de les faire déplacer, de les déménager à la plaine des sports pour libérer les locaux sur l'Encan est quelque chose de très logique, sur ça il n'y a aucune critique. Maintenant, en faisant un bâtiment neuf, on peut aussi réfléchir à voir si on fait ces aménagements-là seulement pour deux associations ou pour plus d'associations. Donc juste notre réflexion elle est là. On s'est dit : on a un bâtiment construit, il y a tout à aménager. Donc est-ce qu'on ne peut pas se donner un peu plus de temps pour réfléchir et se dire est-ce que ce bâtiment qui fait 500 m² de plancher sur deux niveaux, est-ce qu'il ne pourrait pas accueillir plus d'associations que seulement deux ? C'est ça. Donc on a pris le temps et on a retravaillé sur les plans, sur l'aménagement, avec les associations qui étaient fléchées. Elles ont très bien compris l'exercice. Elles ne sont absolument pas opposées. Elles comprennent que les ressources il faut les partager, et les infrastructures en font partie. Donc c'est pour ça qu'on a pris le temps de la réflexion pour aménagement quelque chose de plus polyvalent. Et deuxièmement aussi, d'apporter aussi un ascenseur pour que ces salles soient accessibles pour tout le monde, y compris les gens à mobilité réduite. C'est pour ça qu'on a repoussé l'investissement sur l'aménagement des extensions des ateliers. Donc s'il n'y a pas d'autres... je passe la parole à Mme LARRASA.

Mme LARRASA :

Milesker.

Monsieur le maire quitte la salle.

Mme LARRASA :

Maintenant il nous est demandé de voter le compte administratif. Je vous propose de le voter par section.

Pour la section de fonctionnement :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. ANIDO MURUA, Mmes DUBARBIER-GOROSTIDI, ALBISTUR DUVERT.

C'est adopté.

Pour la section d'investissement :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. ANIDO MURUA, Mmes DUBARBIER-GOROSTIDI, ALBISTUR DUVERT.

C'est adopté.

Merci. Le compte administratif est adopté. Monsieur le maire peut revenir.

Suite à cet exposé, et après avis de la commission des Finances et du Personnel Communal du 12 février 2021, le conseil municipal :

- **CONSTATE**, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 (DELIBERATION N° 20/2021)

Rapporteur : M. LE CORFF

L'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2021 se déroule à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté.

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en disposent les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du code général des collectivités territoriales.

Commentaires :

M. LE CORFF :

Sur le débat d'orientations budgétaires, on va procéder en deux phases : une analyse financière rétrospective du précédent mandat suite à l'audit qui a été réalisé, et une analyse prospective ensuite pour le mandat actuel.

M. LE CORFF commente le power point projeté intitulé « Rapport d'orientations budgétaires 2021 – Partie 1 : Rétrospective, contexte et situation de la collectivité » (ci-joint).

Le débat d'orientations budgétaires a un cadre légal. Il doit être tenu obligatoirement par les mairies. Il doit faire l'objet d'une délibération distincte et doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Dans le débat d'orientations budgétaires, les dispositions issues de la loi NOTRe, donc un élargissement de l'information des élus, et la publication et transmission du rapport.

Cette année, la loi de Finances est largement impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et intègre un plan de relance économique ambitieux, le plan « France Relance ».

Trois objectifs du plan « France Relance » de 100 milliards d'euros : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le soutien aux plus fragiles.

Pour les collectivités, la loi de Finances instaure une réduction de 10 milliards de la fiscalité locale dite « économique » ou « de production » visant à redresser la compétitivité des entreprises françaises, se caractérise par une stabilité des dotations, reste évasive concernant le soutien que l'exécutif compte apporter aux collectivités locales pour 2021 afin de faire face aux effets de la crise sanitaire.

Pour les autres points, la trajectoire des finances publiques, plus précisément ce qui concerne le marché du travail. Donc sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au semestre 1/2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux ans et demi, séparant le trimestre 2/2017 du trimestre 4/2019.

Le rebond du 3^{ème} trimestre a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295 000.

Cette destruction massive d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au semestre 1 passant de 8,1 % au trimestre 4/2019 à 7,1 % au trimestre 2/2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au 3^{ème} trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions, tandis que le taux de chômage BIT s'élevait à nouveau à 9 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'euros. En 2021, il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards prévus.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11. % d'ici la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

D'autres points sur les finances publiques notamment concernant l'inflation : 1,1 % en 2019. Elle va s'élever à 0,5 % en moyenne en 2020. Une prévision à 0,7 % en 2021 et 0,6 en 2022.

Concernant les réformes de la loi de Finances, différents points sont abordés mais seulement ceux nous concernant, soit la Dotation Générale de Fonctionnement et la Taxe d'Habitation.

Je vais passer sur les concours financiers de l'Etat pour parler de la suppression de la Taxe d'Habitation et, pour rappel, pourquoi la suppression de la Taxe d'Habitation ? D'abord un impôt local décrié pour son injustice, une promesse d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, une proposition élargie à tous les foyers pour assurer l'équité entre contribuables.

Le périmètre des ressources concernées :

- Est supprimée la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- Sont maintenues : une « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » y compris la majoration,
- Les taxes adossées à la Taxe d'Habitation deviennent adossées à la Taxe Spéciale d'Equipement.

Une nouvelle répartition des ressources publiques :

- Redescente de la Taxe Foncière Bâti département aux seules communes en 2021,
- Attribution d'une fraction de TVA aux collectivités et aux départements.

L'automatisation du FCTVA :

Longtemps ajournée en raison des difficultés de mise en place et organisationnelle qu'elle suscite, l'automatisation du FCTVA fait sa réapparition dans la loi de Finances 2021. Elle remplacerait la déclaration manuelle faite par les collectivités.

Les autres points ne concernent par la mairie mais les EPCI. Egalement les taxes foncières des établissements industriels, la CET.

Pour le budget principal de la commune : l'analyse 2014-2019.

Sur les excédents ou déficits de fonctionnement incluant les résultats reportés, en 2014 on était à 1 178 000 pour passer en 2019 à 694 000.

Sur la section investissement, il est à remarquer qu'en 2015 et 2016 il n'y a pas eu de... il y a des investissements limités à 1 049 000 et 1 213 000.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 13 300 000 entre 2014 et 2019, soit un rythme de 2 200 000 par an en moyenne.

Le financement des opérations : 31 % de financement par subvention et FCTVA, 51 % d'autofinancement, 18 % de financement par la dette.

Sur 6 ans, le montant des emprunts nouveaux est de 2 400 000 alors que le capital remboursé est de 3 000 000. Le désendettement est de 600 000 euros.

Sur les grandes masses budgétaires, on constate une épargne brute qui est constante, des investissements supportés principalement sur 2014 et 2019.

Sur l'analyse de la dette :

De 2014 à 2019 la dette se réduit de 718 000 euros. En 2020 un emprunt de 750 000 euros. Ce qui donne une stabilité de la dette.

Concernant les emprunts :

Principalement des types d'emprunts fixes, variables et livret A.

L'encours de la dette et ensuite un état sur le personnel.

Un point sur les frais de personnel. D'une part le passage du remplacement et du recrutement du personnel en surnombre, la prise en compte de Terre et Côte Basques, une augmentation de 1,4 % par an et le passage du CCAS, du salaire du CCAS entre autres.

Concernant la répartition, de 2016 à 2019, on a trois postes supplémentaires (1/2 en RH, 1 en urbanisme, et 1,5 sur la section sport).

On va passer à l'analyse prospective.

M. LE CORFF commente le power point projeté intitulé « Rapport d'orientations budgétaires 2021 – Partie 2 : Prospective 2020-2025 » (ci-joint).

Donc sur l'analyse 2020-2025 on est parti sur des hypothèses. La prospective est basée sur les comptes clôturés en 2020.

Un taux de consommation des dépenses de fonctionnement de 95 % :

- Les charges à caractère général 90 %
- Les charges de personnel, le taux de consommation budgétaire de 96,5 %,
- Les autres charges 91,1 %
- Les charges financières de 70,5 %

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 105,4 % :

- Impôts et taxes 107 %
- Dotations et subventions 109 %
- Produits des services 87 %

Sur la section de fonctionnement.

Le glissement de base de 1 % par an et prise en compte d'une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 200 000 euros en 2021.

Les droits de place remontés en 2022-2023 par rapport à leurs niveaux de 2019.

Sur les droits de mutation, ils restent par hypothèses à un niveau stable à 500 000 euros.

Atténuation de charges : remboursement des frais de personnel restent à leur niveau en 2020.

Les produits de services et des Domaines : remontée lente des produits en 2021, qui restent en dessous du réalisé en 2019 jusqu'en 2025. Figurent les redevances de services à caractère social, les recettes périscolaires et les redevances de stationnement.

Concernant les dotations et participations, c'est la stabilisation du chapitre au niveau de 2020 à 1 170 000 euros.

Concernant les dépenses :

- Les charges à caractère général : + 5 % en 2021 et en 2022 sans revenir au niveau de 2019.
- Les charges de personnel : + 1,4 % par an.
- Stabilité des autres charges hors nouvelles opérations d'investissement.
- Atténuation de produits : après versement au titre de l'article 55 de loi SRU de 123 916 euros en 2019, les opérations sur le territoire permettent de ne pas verser de pénalités de 2020 à 2022.

Autofinancement :

Le taux d'épargne brute baisse progressivement de 21,5 % à 12,6 % en 2025. Cette baisse est logique dans la mesure où nous diminuons les recettes : dotations de l'Etat et droits de mutation, tout en augmentant les charges de personnel et les charges courantes.

Nous partons donc sur des hypothèses très conservatrices.

Un œil sur les grandes masses concernant les investissements.

Avec un plan pluriannuel d'investissement :

- pour les aménagements terrains, plages, bois et divers : pour 2021 600 000 euros,
- matériel, véhicules, festivités, mobiliers, aménagement de bâtiments : 1 275 000 euros pour 2021,
- études, travaux préparatoires patrimoine bâti, réseaux et voirie : 73 000 euros pour 2021,
- travaux de voirie, réseaux, éclairage public, sécurité incendie : 760 000 euros.

Soit un total pour 2021 de 2 708 000 euros.

Là vous est présenté un tableau sur les investissements qui souhaiteront être réalisés sur 2021, et d'autres qui seront lissés sur les trois prochaines années.

Je vais passer au détail :

Les aménagements de la plage de Socoa, les conteneurs enterrés, la piste cyclable à l'Untxin, le terrain d'honneur Jean Poulou, les plantations, bois et forêts sur la montagne de Ciboure, Harrobia, le parvis de l'église, travaux de concessions de cimetières, matériels voirie-nacelle, espaces verts, véhicules, le mobilier urbain, l'informatique, mobiliers divers, redynamisation des écoles, aménagement des bâtiments, rénovation 2^{ème} et 3^{ème} niveaux du feu amont Pavlosky, divers aménagements sur les bâtiments communaux, aménagement de l'extension des ateliers, travaux et aménagement de l'espace polyvalent, études, étude centre-bourg, travaux de voirie concernant les reports, travaux de voirie concernant le Petit Bois, Miguelenia, Abeberry, avenue des Basques, revêtement de chaussée, schéma communal de défense incendie sur trois ans, rue du Phare et Sémaphore, avenue de la Rhune, mise aux normes.

Sur la section de fonctionnement, il va être... tout d'abord concernant la masse salariale, toujours veiller à cette maîtrise, la maîtrise du nombre d'effectifs, les liens qui sont en train d'être mis en place avec le CHSCT pour améliorer encore le bilan social.

Et ensuite sur la section investissement, un lissage de la possibilité d'investissement à 10 000 000 d'euros jusqu'en 2025 à 2 000 000.

Monsieur le maire :

Y-a-t-il des observations ou des remarques ? C'est un débat d'orientations budgétaires.

Oui M. PERY.

M. PERY :

« Une remarque sur la partie investissement et une question sur la partie fonctionnement. Sur la partie investissement, bien compris les orientations pluriannuelles, et bien vu ce tableau qui est très fin dans les prévisions jusqu'en 2023. Je pense que ce tableau sera peu accessible aux cibouriens. Il aurait peut-être été mieux de le précéder d'une stratégie définie en mettant en cohérence et en perspective des orientations.... Voilà. Là je pense que le niveau de précision va perdre pas mal de lecteurs. C'était une remarque. »

Monsieur le maire :
Bien.

M. PERY :

« Une question sur la partie fonctionnement. Donc nous constatons également que la charge salariale est très élevée (63 %). La pyramide des âges montre qu'il n'y aura certainement que quatre départs pour retraite durant la mandature. Par contre, nous lisons une info sur les années 2021 à 2025, les travaux en régie sont à zéro dans les prévisions, ce qui va un peu à l'encontre de la rentabilisation de la masse salariale.

C'est sur le document WEBPREV qui a été distribué en commission. »

Monsieur le maire :

C'est-à-dire que... Stéphane ?

M. LE CORFF :

S'agissant des travaux en régie, il s'agit d'opérations d'ordre, donc il ne nous est pas possible de les chiffrer en avance.

Monsieur le maire :

Soyez rassuré, on va faire du travail en régie, on va faire des travaux en régie. C'est une politique qu'on va mettre en place, l'idée étant de faire le plus possible en régie, bien sûr, sans tomber non plus dans le... je dirai il ne faut pas confondre... c'est-à-dire on a des services d'entretien, dont de l'entretien de voirie ; ils ne sont pas là pour faire des routes ni des trottoirs sur des gros tronçons je dirai. Parce que si on donne à notre équipe voirie une avenue à faire, avec les effectifs qu'on a cela prendrait beaucoup de temps. Mais c'est vrai que tout ce qui est de notre niveau je dirai, on le fera en régie. C'est sûr que c'est difficile d'estimer le coût ou la somme qui supposera ce travail en régie.

Pour donner un exemple : par exemple sur l'aménagement des ateliers, sur l'aménagement intérieur pour la salle de gym et de judo et d'autres associations, par exemple à l'intérieur tout le placo se fera en régie. A l'avenue des Basques, les trottoirs se feront en régie. Donc ça se fait, et on va continuer à le faire.

M. PERY :

« Donc je suis complètement rassuré par cette volonté, mais je m'étonne de cette présentation à zéro, parce qu'on arrive à avoir des moyennes. Sur dix ans on tourne autour de 110 000 euros par an. Donc voilà, c'est peut-être une présentation et une prospective à zéro cela ne correspond pas vraiment à ce que vous voulez faire. Donc peut-être est-ce ajustable. Merci. »

Monsieur le maire :

Merci à vous.

Mme DUBARBIER.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Donc, effectivement, je renouvelle l'intérêt du second document puisque sur l'étude de ces prospectives, puisque, en définitive, sur le premier document nous avons des vues à la baisse par rapport à la réalité pour les recettes de fonctionnement, et nous avons aussi des vues à la baisse par rapport à la réalité pour les dépenses de fonctionnement.

Donc, à partir du moment où nous voilà rassurés, puisque le document note bien « prospectives basées sur les comptes clôturés de 2020 ».

Quelques petites remarques cependant.

Nous voyons que sur la prochaine mandature, vous avez une volonté d'investissement de 2 000 000 par an d'euros, donc nous voyons qu'elle est inférieure à celle de la précédente mandature.

Sur le tableau de bord joint, aucune réalisation marquante pour concrétiser le grand élan qui était promis : je vois beaucoup d'entretien etc..., mais pas de points très... de réalisations très marquantes. Notamment, je me demande si la volonté est d'aménager ou de commencer l'urbanisation de la zone de l'Encan. Si la commune veut y intégrer des bâtiments communaux, on sera quand même obligé d'acheter du foncier puisqu'on n'est pas peut-être pas en possession de

tout ce qui nous sera nécessaire. Donc je pense que ça sera un investissement qu'il faudra envisager.

D'autre part, sur cette période, vous faites une prévision d'une dette qui va augmenter de 1 200 000 sur cinq ans, alors que sur la même durée nous l'avons baissée de 900 000 euros, avec des réalisations, permettez-moi de le dire, structurantes comme la reconstruction de la maternelle, l'espace polyvalent, l'extension des ateliers en partie (même si l'aménagement intérieur n'est pas terminé), et les travaux de la crèche.

Par contre, nous apprécions sur la version 2 la modification qui est faite sur l'inscription des droits de mutation puisqu'elles sont inscrites sur des valeurs qui nous semblent plus raisonnables : nous sommes passés d'une inscription de 775 000 euros à 500 000 euros.

Deuxièmement, cette étude envisage une revalorisation des bases des impôts locaux de 1 % par an, puisque cela sera dû à l'augmentation des bases de l'Etat, mais contrairement à ce que vous avez toujours réclamé pendant la mandature précédente, je vois que pour compenser ces hausses d'impôts de l'Etat il n'y a pas de baisse d'impôts de la commune, ce qui était votre demande pendant de longues années.

Enfin juste une précision, je ne sais pas ce qui motive cette inscription, ce que je souhaite mais je le crains, nous notons qu'une pénalité SRU n'est pas prévue à partir de 2023, aucune pénalité SRU n'est prévue à partir de 2023. Donc je ne sais pas si cet objectif sera réalisé, mais je pense qu'on peut le craindre. 2021-2022 je pense que la production de 93 logements à Socoa doit quand même faciliter la baisse de la pénalité. Voilà.

Voilà c'est mes remarques que je voulais faire sur ces orientations budgétaires. »

Monsieur le maire :

Donc pour répondre, j'essaierai de répondre point par point.

Pour ce qui est du manque de volonté ou d'ambition que vous soulignez, je ne pense pas que c'est un manque d'ambition...

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Je ne l'ai pas redit là monsieur le maire. C'est la première remarque. »

Monsieur le maire :

Non mais, vous me laissez m'exprimer quand même ?

Donc vous soulignez qu'on va investir moins que vous, qu'on n'a pas de projets structurants, de projets ambitieux, qu'on fait juste de l'entretien. Je vais dire qu'on est dans une période assez critique, compliquée, avec peu de vision. Non on ne va pas faire de projets pharaoniques qui, au bout du bout, n'ont pas d'objectifs ou d'objets concrets, comme cette salle polyvalente, par exemple. Oui, un investissement structurant, certes. Une salle polyvalente, dite polyvalente, mais qui au final n'a de polyvalent que le nom, une salle dite à vocation sportive mais qui n'a pas de vestiaires, qui a des loges. Oui, c'est un investissement. Après chacun jugera de la pertinence de l'investissement. Et moi je dis toujours, avant d'aller des faire des choses... des investissements pharaoniques, avant de... quand on a une maison, avant de faire l'extension de la maison, il faut pouvoir avoir les moyens d'entretenir la maison. C'est ce qu'on fait.

Après, des investissements structurants, ne vous inquiétez pas, il y en aura.

Maintenant, vous soulignez le besoin d'acquisitions foncières, le coût que cela supposera. Vous n'êtes pas sans savoir que l'acquisition du foncier sur la zone de l'Encan se fait via l'EPFL. On avait voté l'intérêt communautaire du projet. On avait voté ensemble en plus.

Donc maintenant, toute acquisition qui se fera sur la zone de l'Encan sera supportée par l'Agglo.

Pour ce qui est des pénalités, cette année on ne paiera pas les pénalités. Normalement, l'année prochaine on n'en paiera pas, et on espère qu'en 2023 non plus on n'aura pas besoin de payer de pénalités. On ne sait pas. On espère. Peut-être qu'il en faudra. Mais je rappelle que cet exercice c'est un exercice de prospection, ce n'est pas... les chiffres qui sont marqués dans ce document-là ne sont pas gravés dans le marbre. C'est juste une feuille de route. C'est quelque chose qui nous donne un cap. Les 2 000 000 : vous dites que 2 000 000 ce n'est pas assez, mais 2 000 000 c'est juste un repère. On pourra aller plus loin une année, faire un peu moins l'année prochaine. Mais c'est avoir une vision sur le mandat, d'identifier nos capacités d'investissement sur un mandat. Là on a identifié 10 000 000 qu'on pourra investir, peut-être plus parce qu'on part sur des droits de mutation très faibles, peut-être qu'ils seront plus importants donc on pourra faire plus. Et voilà, on a un curseur. On sait sur quoi on doit partir. Et je pense que cet exercice est intéressant. Moi pendant six ans, avec Leire, on n'a jamais vu, on ne nous a jamais présenté un exercice de ce type-là. On nous présentait budget année par année de manière je dirai cloisonnée, sans

perspective. Là on a une perspective. On n'est pas obligé de respecter point par point, mais cela nous donne un cap. Et c'est ça. Ce n'est pas un budget. On ne va pas faire le budget 2023, 2024, 2025, 2026 en 2021. En 2021 on va faire le budget de 2021, mais avec une perspective.

Donc voilà pour les réponses.

Maintenant, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« Juste une petite précision. Je me suis sans doute mal exprimée quand je vous ai présenté mes inquiétudes sur l'Encan. Evidemment, je sais bien que l'intérêt communautaire a été demandé, puisque c'est nous qui l'avons demandé, et je vous remercie de nous avoir accompagnés dans cette demande, contrairement à d'autres. Mais simplement, évidemment que le portage se fait par l'Agglo Pays Basque. Alors ce n'est pas les acquisitions, ce sont les portages. Comme on aurait pu noter aussi sur le bilan de prospective 2014-2019 que vous avez aussi dans la corbeille de la mariée une réserve foncière assez intéressante, qui a été faite lors de la dernière mandature, sur un montant foncier de 2 800 000 et le portage s'y réfère a été mené pendant toute cette mandature. Ça je suis absolument d'accord.

Mais simplement ce que je veux vous dire, monsieur le maire, c'est que, lorsque le projet sera défini et que, d'une part l'Agglomération aura confirmé son intérêt communautaire, parce qu'on est quand même aussi sur cette inquiétude de confirmation ou non d'intérêt communautaire, mais si la ville dédie certaines parcelles à des aménagements communaux, il faudra quand même que l'on achète le foncier. Donc je ne parle pas de l'intervention de l'Agglo sur le travail aujourd'hui de cette ZAD mais sur le projet final, si on veut avoir quelque chose avant la fin de la mandature, je pense qu'il faut que l'on ait une réserve financière.

Ensuite sur votre dernière réflexion, je suis un peu inquiète, parce que quand vous nous dites « on nous a donné tout ça », j'en conclus que les orientations budgétaires ne sont pas faites par l'équipe municipale mais par un bureau d'étude. C'est quand même un peu inquiétant.

Merci monsieur le maire. »

Monsieur le maire :

Non. La prospective a été faite par un bureau d'étude. Le débat d'orientations budgétaires a été fait par l'exécutif. Donc qu'on ne confonde pas les exercices.

Maintenant, pour revenir sur l'Encan, je n'ai aucun doute de la confirmation de l'intérêt communautaire du projet de l'Encan sur ça. Sur les projets futurs, pour l'instant on n'est pas en phase de projets, on est en phase d'acquisition foncière. Acquérir 4 hectares de foncier en plein centre-ville en 4 ans, je pense que cela sera quelque chose de très ambitieux. Je ne sais pas si on va le réussir, pour être très sincère. Maintenant, il faut savoir aussi que les sommes que nous destinons au portage de foncier qui est aux alentours de 240 000 de mémoire, c'est-à-dire que ces sommes-là, vu que l'intérêt sera... l'intérêt du projet sera d'intérêt communautaire, on pourra faire valoir nos cotisations annuelles des années précédentes, c'est-à-dire depuis 2015, pour payer des investissements. Et puis le jour où on aura des projets sur l'Encan, on investira et on préparera des budgets par rapport aux investissements qu'on aura. Ces investissements sur 4 hectares ne se feront pas en un an, ils se feront sur plusieurs années.

Donc je vous rassure, il y aura de quoi investir.

Maintenant... je ne sais pas s'il y a d'autres remarque.

S'il n'y en a pas, je vais juste souligner sur la rétrospective de l'analyse dont vous avez parlé au début, c'est-à-dire au moment du vote du compte administratif. Qu'est-ce qu'il en sort de l'audit ? De ce fameux audit. Les conclusions que vous voulez afficher. Il n'y a pas de soucis, on va les afficher. La situation de la ville de Ciboure est globalement saine et on s'en réjouit.

Elle est saine mais en même temps elle est fragile. Pourquoi elle est fragile ? Parce qu'on dépend de manière très importante des droits de mutation. Les droits de mutation ce sont des taxes sur lesquelles on n'a aucun levier. Pour mémoire, cette année on va toucher 850 000 euros, en 2014 on avait touché un demi-million, en 2019 on a touché 1 000 000. C'est pour ça qu'on va toujours sur des niveaux très prudents d'un demi-million c'est-à-dire de la base de 2014. Mais on dépend beaucoup de cette taxe qui suppose à peu près 15 % de nos recettes. L'année dernière on était à 1 050 000, on a eu une crise entre temps, on a perdu 200 000.

Deuxièmement, une masse salariale très importante, qui n'a cessé d'augmenter depuis 2014, sans avoir plus de services. Donc on s'attèlera à maîtriser cette masse salariale. On sait qu'on ne va pas le faire en un an, mais c'est un travail de longue haleine, mais on essaiera de maîtriser cette masse salariale pour essayer de dégager le plus d'autofinancement possible pour pouvoir faire des investissements sur la ville de Ciboure.

Donc voilà. Le bilan, de manière succincte, ou l'analyse de cet audit, c'est-à-dire que le bilan, la situation est bonne, mais est elle critique, elle est fragile. Donc il faudra qu'on monte nos budgets tous les ans de manière très prudente et avec des objectifs clairs qui sont une maîtrise de la masse salariale avec l'objectif d'investir le plus possible sur Ciboure.

Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose qu'on passe au vote.

On vote le débat d'orientations budgétaires.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

C'est adopté.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

« On est bien d'accord, monsieur le maire, qu'on vote le fait qu'il y ait eu un débat. »

Monsieur le maire :

Oui. C'est le débat qu'on a tous les ans. On ne vote pas le contenu, on vote le fait qu'il y a eu un débat. On est d'accord ?

Mme DUBARBIER- GOROSTIDI :

« Comme nous avons eu une longue vie ensemble, c'est vrai qu'on sait que tous les ans on fait la même chose. »

Monsieur le maire :

Oui et tous les ans on a la même question.

Suite à cet exposé, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** qu'un débat a eu lieu sur la base du rapport annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III/ Questions diverses

Monsieur le maire :

Questions de M. PERY.

La première qui est liée à la Covid :

« Monsieur le maire, pourriez-vous donner quelques éléments disponibles de santé publique en ce qui concerne la Covid-19 à Ciboure : par exemple le nombre de contaminations et d'hospitalisations, le nombre d'issues fatales, les évolutions du R effectif et du taux de positivité ? Envisagez-vous, monsieur le maire, des initiatives municipales pour faciliter la vaccination des personnes prioritaires ? »

Donc, pour la première question. Nous n'avons pas les données par commune. Les données on ne les connaît pas, on est seulement informé dès qu'on a un cluster dans la commune. Mais on n'a pas les éléments commune par commune.

Ce qu'on envisage pour faciliter la vaccination des personnes prioritaires, donc le service de proximité sera gratuit pour toutes les personnes qui voudront aller se faire vacciner au centre de vaccination de Saint-Jean-de-Luz.

Il faut savoir aussi qu'aujourd'hui, beaucoup de personnes nous demandent aussi de créer des centres de vaccination sur la commune, on est tous pareils, c'est-à-dire à Hendaye ils demandent de le faire à Hendaye, à Ciboure à Ciboure, les azkaindars à Ascain, mais il faut savoir qu'aujourd'hui la question n'est pas sur le nombre de centres de vaccination mais plutôt sur le nombre de vaccins, parce qu'à l'heure actuelle on pourrait créer un centre de vaccination mais on n'aurait pas de vaccins à disposition.

Deuxièmement, pour épauler le centre de vaccination de Saint-Jean-de-Luz, on va mettre des agents de la ville à disposition du centre de vaccination pour tout ce qui est partie travail administratif, téléphonique, pour soulager les bénévoles qui sont investis depuis plusieurs semaines. Jusqu'à maintenant cela a été supporté par des bénévoles, et le bénévolat c'est du

bénévolat et atteint ses limites. Donc c'est pour ça qu'on nous a demandé... on a demandé à l'ensemble des communes, on a été tous d'accord. Donc chacun mettra des agents, chacun avec ses moyens, à disposition du centre de vaccination pour que ça marche au mieux.

M. PERY :

« Merci monsieur le maire d'avoir lu la question.

Juste pour vous dire l'intérêt que je voyais à cette information. Nous sommes tous gavés d'informations sur les impacts de la pandémie dans le monde, en Europe, en Birmanie et en Nouvelle-Aquitaine au plus près. Par contre, on voit autour de nous, je pense tous, des gens qui ne se sentent pas concernés, et je pense que d'informer ces gens-là de façon plus zoomée sur notre territoire pourrait peut-être leur faire adopter des attitudes plus prudentes, et à l'inverse on voit des gens qui sont totalement recroquevillés chez eux de peur, et une peur qui n'est pas forcément fondée sur la réalité.

Donc voilà l'intérêt que je voyais à informer les citoyens de la situation du territoire. »

Monsieur le maire :

Je partage tout à fait votre analyse. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Pour la question 2 qui traite du PLU :

« Monsieur le maire, dans le cadre de la préparation du PLU, aujourd'hui même vous avez invité des associations de riverains, puis le 05 mars la CAPB semble prévoir une réunion publique. Pourriez-vous, monsieur le maire, nous confirmer la réunion publique qui à cette heure n'est pas encore publiquement annoncée, pourriez-vous situer ces démarches dans la perspective de la rédaction du projet de PLU, nous dire si d'autres consultations sont prévues ? »

Donc j'ai bien reçu quelques associations. L'idée c'est de recevoir l'ensemble des associations de quartiers de Ciboure, il y en a six. J'en ai reçu deux aujourd'hui, j'en avais reçu une la semaine dernière ou il y a deux semaines, et les autres viendront la semaine prochaine.

Donc il y aura bien une réunion publique le 5 mars liée au PLU, à l'avancement du PLU. Cette information est publique depuis aujourd'hui. Elle est publique sur notre site. Il y a eu des affichages. Il y aura aussi un encart dans la presse.

Cette réunion publique aura en objet trois points : la présentation de l'avancement de la démarche, l'actualisation et complément de l'état des lieux, et l'évolution du projet d'aménagement et de développement durable.

Compte tenu du contexte sanitaire, cette réunion se tiendra sous forme dématérialisée en visioconférence, et donc il y aura un lien pour pouvoir y participer.

Donc ça c'est la première réunion publique prévue. Il y aura une deuxième réunion publique en avril-mai. C'est le calendrier. Parallèlement, il y a la commission Urbanisme aussi qui devra se réunir la semaine prochaine ou dans les jours à venir pour qu'on fasse un point aussi.

Pourquoi j'ai invité les présidents des associations de quartiers à une réunion aujourd'hui ? C'était pour leur exposer la procédure de présentation et de concertation qu'on allait mettre en place sur Ciboure, donc le fait qu'il y aurait deux réunions publiques, et après les réunions publiques qu'il y aurait un registre au service Urbanisme pour pouvoir faire des remarques, qu'ils pourraient me faire des remarques directement par courrier, et s'ils ne souhaitent aussi qu'ils puissent aussi nous rencontrer moi ou l'adjoint à l'urbanisme. C'est pour ça qu'on a pris les devants pour leur expliquer cette démarche-là.

Quoi dire d'autre ? On aurait préféré faire cette réunion publique de manière présenteielle, de manière classique, mais la situation sanitaire est telle qu'on est obligé de la faire en visioconférence. Ça marche, de la visioconférence on en fait tous les jours parce qu'on est limité, et donc ça marche.

Donc voilà, cela sera la première réunion publique, il y en aura une deuxième. Entre temps il y aura l'occasion de concerter, d'échanger, que ce soit avec les associations, que ce soit avec les administrés, que ce soit avec l'ensemble des élus dans les commissions.

Donc voilà un peu la projection d'ici juin du travail d'élaboration du PLU.

M. PERY :

« Merci monsieur le maire. Toutefois une petite remarque. Ça fait sept jours de préavis, ça peut paraître un peu court pour une réunion publique, et une réunion publique est toujours nourrie de documents diffusés en amont, ce n'est pas le cas. Et puis ensuite, de tout de façon la concertation est obligatoire puisque l'article 103 le stipule, la concertation doit être permanente tout au long de l'établissement des documents.

Merci monsieur le maire. »

Monsieur le maire :

Pour précision, les documents seront disponibles après la réunion publique, et il ne faut pas se tromper, les documents de présentation à une réunion publique sont des documents de travail. Donc ces documents de travail vont être présentés le 5 mars, ils seront à disposition de toutes les personnes, et on aura plusieurs semaines, plusieurs mois, les gens auront le temps d'échanger, de venir, parce qu'il ne faut pas se leurrer, les vraies discussions ne se font pas dans les réunions publiques, les réunions publiques on informe, les vraies discussions se font de tête à tête, elles se font en petits comités, elles se font en réunions. Donc, certes on peut considérer que dix jours c'est court. Vu que la réunion publique se fera en visioconférence je pense que les délais sont raisonnables, les gens n'auront pas à se déplacer, donc cela sera plus simple pour eux.

M. PERY :

« Plus vite, encore plus court, et évidemment je ne parle pas de diffuser des documents de travail mais peut-être même un ordre du jour simplement. Cela rend toujours plus utiles les échanges. »

M. ANIDO MURUA :

« Remarque suite à l'intervention de M. PERY. C'est justement sur le pont de Ciboure, je ne vais pas dire de Saint-Jean, on a le panneau numérique qui ne fonctionne pas il y a un petit moment, et il serait judicieux peut-être de signaler que quand on rentre à Ciboure de bien vouloir respecter les normes de sécurité qu'il y a à faire pour la Covid. Et je crois de mémoire qu'on avait une convention d'entretien avec cette société qui devait venir dépanner dès qu'il était en panne. Alors est-ce qu'on la renouvelée, on ne l'a pas renouvelée, ça je ne pas vous dire, mais c'est dommage qu'on ait ce beau panneau qui est là et qu'on ne puisse pas s'en servir. »

Monsieur le maire :

Le panneau va être changé et on aura plus de panneaux. On va implanter un panneau numérique sur chaque entrée de la ville de Ciboure dans les prochains mois. Il y en aura quatre en tout, ce que me dit Peio DUFU. Donc on note. Entre temps si on peut le réparer on va essayer. Merci de votre remarque.

M. ANIDO MURUA :

« Et ça... l'étude vous dites qu'il y en aura dans les quatre entrées de ville. Est-ce que c'est l'étude qu'on avait commencée déjà qui était presque finie et où on avait justement mis... on avait un qui était au stade, un à Socoa, un à l'entrée de la ville et un à Kéchiloa ? »

Monsieur le maire :

C'est ça.

M. ANIDO MURUA :

« C'est ça ? D'accord, merci. »

Monsieur le maire :

Ce n'est pas le même mais c'est validé.

M. ANIDO MURUA :

« Non, non, il y a des choses de mieux et de plus joli. Merci. »

Monsieur le maire :

Merci à vous.

Donc l'ordre du jour est épuisé. Merci d'être venus, et je vous souhaite une très bonne soirée. Gau on.

Séance levée à 20 h 16